



République Française

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20260423-26_04_13-DE



Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 23 avril , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire . Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD
Représentés		Madame Sonia DESCHAMPS donne pouvoir à M. Patrick ANCEY
Absents excusés		Mesdames Nathalie BECHET et Sonia DESCHAMPS
Secrétaire de séance		Monsieur Paul BOIZARD

Délibération n° 26/04/13

Désignation des représentants du Conseil Municipal – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) prend la forme d'un syndicat mixte à la carte qui exerce sa compétence sur tout ou partie de 94 communes du bassin versant de l'Arve, sur 2 communautés d'agglomérations, 9 communautés de communes et 2 syndicats. Il est composé de 59 délégués.

Il exerce un tronc commun de compétences :

- La prévention et la défense contre les inondations ;
- La gestion des cours d'eau, domaniaux et non domaniaux, et des milieux aquatiques ;
- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Ainsi que des compétences optionnelles :

- La lutte contre les pollutions systémiques ;
- L'animation du Fonds Air Bois.

De plus, il est précisé que les suppléants ne sont pas affectés nominativement aux titulaires. Ils sont sollicités dans l'ordre de nomination.

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2022 ;

Considérant l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, et de ce fait, la nécessité procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du comité du SM3A.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur David GUILLOT en tant que représentant de la commune au sein du comité du SM3A, il sera suppléé par M. Patrick ANCEY.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BOIZARD

A circular official stamp of the commune of Vallorcine is visible behind the signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE VALLORCINE' at the top and '74110' at the bottom.

Acte certifié exécutoire le : 12/05/2026
Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2026
Notifié ou publié le : 12/05/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY

A circular official stamp of the commune of Vallorcine is visible behind the signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE VALLORCINE' at the top and '74110' at the bottom.

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches